

atlantic

On est bien chez vous.

en partenariat avec  EDF

ATLANTIC EST
PARTENAIRE
DE L'OFFRE
PRIME ÉNERGIE
D'EDF !



Naema 2

Alféa Excellia
Duo A.I.

Alféa Extensa
Duo A.I. R32

BÉNÉFICIEZ
jusqu'à **250€^{TTC}**

remboursés sur l'achat
d'une chaudière murale
gaz de la gamme
Naema 2 ou d'une pompe
à chaleur de la gamme
Alféa Excellia A.I. ou
Alféa Extensa A.I. R32

En partenariat avec EDF*, ATLANTIC propose, du 01/02/2022 au 31/12/2022, aux clients particuliers jusqu'à 250 € TTC pour l'achat et la pose par un installateur professionnel d'une chaudière murale gaz de la gamme NAEMA 2 ou d'une pompe à chaleur de la gamme Alféa Excellia A.I. ou Alféa Extensa A.I. R32.

Pour la pose d'un produit éligible, ATLANTIC rembourse : 100€ TTC pour une chaudière murale gaz de la gamme NAEMA 2 ou 200€ TTC pour une pompe à chaleur de la gamme Alféa Extensa A.I. R32 ou 250€ TTC pour une pompe à chaleur de la gamme Alféa Excellia A.I.

Pour bénéficier de l'offre, le particulier devra s'inscrire à la Prime Energie d'EDF avant la signature du devis de travaux et se connecter au plus tard le 15/01/2023 sur le site : www.atlantic.fr - rubrique «Aides et Financement» pour remplir son dossier et fournir le cadre contribution d'EDF (reçue par email après inscription sur le site www.prim-energie-edf.fr), une copie de la facture d'achat signée avant le 31/12/2022, et un RIB ou un RICE domicilié dans une banque française.

Remboursement effectué uniquement par virement bancaires dans un délai de 2 à 4 semaines suivant la clôture de l'opération le 15/01/2023.

Offre réservée aux personnes physiques domiciliées en France métropolitaine, limitée à une seule demande de remboursement par foyer fiscal (même nom, même adresse). Offre non cumulable avec toute autre opération commerciale Atlantic en cours. Offre limitée aux 100 premières demandes de remboursement pour les chaudières murales et aux 200 premières demandes de remboursement pour les pompes à chaleur.

Plus d'informations sur cette offre sur www.atlantic.fr.

Pour toute question et ou réclamation, vous pouvez adresser un e-mail à contact@promo.dev en précisant «Atlantic Prime Energie EDF 2022» dans l'objet de votre message. Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 15 janvier 2023. Réponse sous 72h.

*Dans le cadre d'un partenariat conclu avec EDF, Atlantic accorde un avantage au client final sur ce matériel s'il est installé par un professionnel.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le bénéficiaire de la présente offre pourra exercer son droit d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation et d'opposition sur toutes les informations qui le concernent en écrivant à l'adresse suivante : dpo@promo.dev. Les données seront conservées une année. La responsabilité de ATLANTIC et de PROMODEV (en sa qualité de sous-traitant gestionnaire de l'offre) ne saurait être engagée et l'acheteur ne saurait prétendre à aucune compensation ou dédommagement de quelque sorte que ce soit, dans les cas suivants : annulation ou modification de l'offre par ATLANTIC en raison de circonstances indépendantes de sa volonté, perte ou retard dans l'acheminement de la demande. Le bénéfice de l'offre implique une acceptation préalable sans réserve des présentes conditions. En complétant le formulaire de participation, l'acheteur accepte irrévocablement l'ensemble des présentes conditions.

• MARQUE FRANÇAISE • RECOMMANDÉE PAR LES PROFESSIONNELS • SOLUTIONS CONNECTÉES